



Reforme LMD au Burkina Faso:

Remous, controverses, et polémiques autour de son adoption

Ablassé DEMBEGA

Maitre Assistant en sociologie de l'éducation

Université NORBERT ZONGO de Koudougou - BURKINA FASO

Laboratoire ESSI-CIRCEFT de l'Université Paris VIII - Saint Denis - Vincennes

ouedablas@mail.com

Résumé: Cet article se propose d'analyser les accommodations ouest-africaines de la mise en œuvre de la réforme de Bologne, qui est fondée sur les champs nationaux du savoir et qui oblige quelques modalités de recomposition. Depuis 2009, le Burkina Faso s'est engagé dans une réforme de son système universitaire à travers le LMD, Licence-Master-Doctorat. Plus de huit ans après la décision d'engager ladite réforme dans les universités burkinabé, sa mise en œuvre traîne et le LMD ne rencontre toujours pas l'assentiment de tous les acteurs universitaires. Pour certains, Il s'agit d'une réforme imposée aux Etats membres de l'UEMOA. Pour d'autres, l'objectif principal, est essentiellement une professionnalisation des filières de formation pour une meilleure adaptation des compétences aux besoins de la société. Les positions sont donc diverses, partagées et parfois contradictoires, voire antagonistes. Le présent article se propose alors de dresser un inventaire de ces opinions controversées et passionnés qui avaient jadis servi à argumenter le débat autour de la mise en œuvre du système LMD en 2009. En tout cas, après sa mise en œuvre, dans les quatre universités publiques de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et de Koudougou, son application demeure toujours timide du côté du privé et des acteurs qui vont même jusqu'à s'interroger sur la nécessité du système. LMD au Burkina Faso.

Mots clé : réforme, système, enseignant supérieur, licence master, doctorat

Abstract: This article analyzes the West African accommodations of the implementation of the Bologna reform, this reform based on the national knowledge fields questions some modes of recomposition. Since 2009, Burkina Faso has embarked on a reform of its university system through the BMD, Bachelor-Master-Doctorate. More than eight years after the decision to initiate the reform in Burkinabé universities, its implementation is lagging behind and the BMD still does not meet the agreement of all university stakeholders. For some, it is a reform imposed on WAEMU member states. For others, the main objective is essentially a professionalization of training courses for a better adaptation of skills to the needs of society. The positions are therefore diverse, shared and sometimes contradictory, even antagonistic. This article then proposes to take stock of these controversial and passionate opinions that had once been used to argue the debate over the implementation of the BMD system in 2009. In any case, after its implementation, in the four public universities of Ouagadougou, Bobo-Dioulasso and Koudougou, its application remains shy on the side of the private and actors who even question the need of the system BMD in Burkina Faso.

Keywords: reform, system, higher teach, bachelor, master



Introduction

Selon Eliethe P. Eyebiyi¹, c'est à partir de 1998, qu'en Europe, cette nomenclature du LMD a peu à peu remplacé tous les diplômes nationaux. Depuis, l'Afrique s'est elle aussi laissée séduire par cette harmonisation. Exit à terme les DEUG, maîtrise, DEA et autres DESS calqués sur le modèle français. La réforme LMD introduit notamment l'obtention de crédits pour chaque unité d'enseignement validée (ce qui correspond à une ou plusieurs matières), avec la possibilité de les transférer d'une université à une autre.

Cette mesure, associée au découpage en semestres des parcours, vise à favoriser la mobilité nationale et internationale des étudiants. Alors qu'au Maghreb cette restructuration a débuté depuis 2003, les pays membres de l'UEMOA n'ont annoncée sa généralisation qu'à l'horizon 2011.

Dans la foulée du processus de démocratisation des États africains au sud du Sahara au début des années 1990, les systèmes publics de l'enseignement supérieur se sont trouvés dans une situation structurelle et organisationnelle très difficile. L'ouverture universitaire et la croissance soutenue des effectifs dans le secteur public contrastent avec des résultats décevants (taux d'échecs élevés par exemple); sans être exclusifs, ces facteurs ont favorisé le succès croissant de l'enseignement supérieur privé. Marone en 2001, confirme le boom du privé en se penchant sur le cas sénégalais. Aujourd'hui, l'enseignement supérieur ouest-africain s'engage dans l'introduction du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et de ses contraintes pour s'aligner sur le modèle européen et s'intégrer dans les échanges internationaux qu'il favorise. Entré en vigueur au Burkina Faso en 2009, le système Licence-Master-Doctorat (LMD) est l'objet de critiques souvent sévères, dont certains auteurs exigent tantôt la suspension, tantôt la suppression pure et simple au Burkina Faso.

Voici dans les lignes qui suivent quelques opinions controversées qui avaient alimenté le débat autour de ladite réforme. Au total, seize opinions ont été retenues dans la présente contribution comme symbolisant cette tension et ces joutes oratoires de la période post décision de réforme LMD au Burkina. Ce sont : **opinion 1**: « nous plaçons plutôt pour une amélioration de l'application du LMD, en créant des conditions ». **Opinion 2**: « Cette option nous semble la plus raisonnable en ce sens que le système LMD est appliqué dans toutes les universités de la sous-région et, bien avant l'Afrique, dans les universités les plus prestigieuses du monde sur les pas de qui nos écoles supérieures comptent marcher. Certes, le Burkina n'a pas les moyens de ces universités occidentales de référence et ne sauraient par conséquent, s'octroyer le même luxe que ces structures ».

¹ Eyebiyi (P.-E.), 2011, « Mondialisation, savoirs et marché de l'enseignement supérieur Colloque du Réseau Acteurs Emergents - Université Hassan II-Mohammedia, EHTP, Casablanca, Maroc, juin.



Opinion 3: « les universités africaines qui essaient de rentrer dans l'air du temps non plus, ne sont pas aussi nanties que leurs sœurs occidentales. Il se trouve seulement que nous évoluons dans un système éducatif planétaire ou mondial. Si le Pays des Hommes intègres veut produire des diplômés compétitifs sur le plan international, il doit suivre le rythme. Rester à la traîne sous prétexte que toutes les conditions ne sont pas réunies pour adopter le système LMD serait une erreur fatale qui causerait un retard que le pays aura du mal à rattraper. Il ne faut pas du reste se leurrer. Dans aucune université, les conditions idéales ne sont réunies pour travailler dans des dispositions parfaites. Chaque pays essaie de faire avec les moyens de bord.

Opinion 4: « Il faut éviter de faire porter le chapeau de toutes les tares de l'enseignement supérieur burkinabè au système LMD ».

Opinion 5: « Quand les syndicats d'étudiants parlent de chevauchement d'années universitaires, qu'ils aient le courage d'y reconnaître leur part de responsabilité. Car, c'est aussi à cause de leurs nombreuses grèves que les cours sont perturbés, ce qui contribue à exacerber les retards dans les enseignements et les examens. Quand ils évoquent aussi les mauvais résultats, ils doivent avoir à l'esprit que le nombre d'étudiants a considérablement augmenté, et que les troubles engendrés par les manifestations ne sont pas propices à des études sereines, dont dépendent aussi les bons résultats. Sans oublier que des étudiants s'inscrivent uniquement pour bénéficier de l'aide financière qu'ils investissent dans d'autres choses que les études ».

Opinion 6 : « Il faut éviter de charger le système LMD de tous les péchés d'Israël en le traitant de tous les noms d'oiseaux, car il a fait ses preuves ailleurs où ils n'ont pas forcément été initiés dans les meilleures conditions. Parlant des infrastructures, il ne faut plus rêver du confort dont ont bénéficié les premiers étudiants burkinabè, qui étaient de loin moins nombreux. Bien que le pays ne fût pas plus riche en ce moment qu'aujourd'hui, ils ont eu le privilège d'étudier dans de meilleures conditions. Ce n'est pas pour autant que le pays doit reculer dans la perfection de son système éducatif pour soi-disant attendre de réunir les conditions, qui n'étaient d'ailleurs plus réunies bien avant la mise en œuvre du système LMD ».

Opinion 7: « Il faut donc avancer tout en mettant un point d'honneur à appliquer les recommandations des cadres d'évaluation qu'il faudra tenir régulièrement tout en leur donnant toutes les chances d'être utiles. Le manque d'infrastructures, le manque d'enseignants en nombre, la forte dépendance des enseignants vis-à-vis de l'extérieur, la gestion difficile des évaluations et des notes sont à considérer dans les difficultés de mise en œuvre, toute chose qui entraîne des chevauchements de semestres. Il y a aussi le scepticisme et la crainte du corps professoral au regard des réalités, des exigences et du volume de travail à sa charge, à la



stigmatisation par les étudiants de l'application du système LMD comme relevant du mimétisme de l'Occident, à leurs exigences de mesures d'accompagnement. A cela s'est ajouté le désappointement du personnel ATOS (Administratifs, techniciens, ouvriers et services) qui se sent laissé à la marge du processus. »

Opinion 8 : « La difficulté majeure est l'inadéquation entre les grades du système LMD et les diplômes professionnels tels que le DUT, les diplômes d'ingénieur et des études médicales, mais aussi celui de la dénomination nouvelle à donner à ces diplômes. La grande préoccupation des étudiants, c'est la non-prise en compte des diplômes du LMD dans les concours de la fonction publique. Inquiétudes que le gouvernement dit prendre en compte ».

Opinion 9 : « Nous devons relever des défis avec notre capacité à redonner un avenir et une espérance à notre jeunesse ».

Opinion 10 : « Le gouvernement sera là pour soutenir et porter avec vous cette ambition collective. C'est pourquoi, je réaffirme avec force, que nous allons investir dans la formation supérieure et la recherche afin de donner un horizon aux jeunes, pour leur offrir un nouveau souffle pour croire en l'avenir ». Il avait été annoncé à l'occasion, que dans les cinq années à venir, le gouvernement s'engage à s'attaquer aux problèmes les plus urgents par des actions concrètes et des moyens à la hauteur de son ambition, naturellement en adéquation avec les ressources de l'Etat. Dans ce sens, tout sera mis en œuvre pour créer, entre autres, toutes les conditions indispensables à l'application du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Malgré ces difficultés qui entravent la bonne marche du système, certains y voient toujours la nécessité de la mise en œuvre du LMD. Ces derniers y voient dans cette réforme, l'occasion pour les universités burkinabè de se maintenir dans les débats scientifiques, internationaux mais aussi de pouvoir s'inscrire dans les systèmes d'échanges de professeurs et d'étudiants ».

Opinion 11 : « Ce n'est pas parce qu'on rencontre des difficultés qu'il ne faut pas y aller ».

Opinion 12 : « Toute réforme comporte nécessairement des réticences de la part des acteurs. Toutefois, la réussite de la réforme dépend forcément d'un changement de mentalités de la part des acteurs, notamment, des étudiants, des enseignants, du personnel d'appui des universités. « La première solution, c'est le mental ».

Opinion 13 : « A vous 'entendre, c'est soit on y est, soit c'est la disparition. Mais c'est en cela qu'il faut comprendre le système LMD ».

Opinion 14 : « Il faut la poursuite des activités d'information et de sensibilisation des acteurs de la réforme, pour une mise en œuvre effective du LMD ».

Opinion 15 : « Les difficultés que connaissent nos universités sont liées en grande partie à la qualité de l'enseignement supérieur qui fait obstacle à la mise en œuvre du LMD. »



D'abord, le manque de moyens ainsi que les fonds pour l'ancien système n'ont pas évolué. Ensuite, les problèmes sociaux sont accablants pour les étudiants et les enseignants, en raison notamment des nombreuses revendications des étudiants pour de meilleures conditions de vie, mais aussi des enseignants pour leur revendication salariale. Le système LMD démarre donc sans qu'il y ait une maîtrise des rouages internes et externes.

Au départ, certains responsables d'université n'y croyaient pas et ceux qui s'y étaient impliqués se désintéressent aujourd'hui. Aussi, il y a la méconnaissance autant des enseignants que des étudiants du système. Les difficultés peuvent se ressentir aussi au niveau psychologique. En effet, les anciens enseignants pensent qu'ils sont sur la touche. Mais pour y remédier, des formations ont été mises en place pour enrichir leur connaissance notamment sur le plan de l'informatique. Mais cela fut un échec.

Une autre difficulté est la non-association des étudiants. La solution aurait été la mise en place d'une campagne d'information à travers des conférences, des débats dans chaque unité de formation et de recherche. Mais cela ne fut pas le cas. Il y a effondrement du système du fait d'énormes problèmes sociaux, académiques mais aussi économiques. De l'avis de feu André Nyamba, il faudra un certain temps pour que le système soit rôdé et accepté.

Opinion 16: » Faut-il pour autant faire table rase du système LMD dans les universités publiques? »

Assurément, non! Même les étudiants, premiers concernés ne revendiquent pas la mise à l'écart de ce système d'enseignement dont ils connaissent certainement le bien-fondé dans le cadre d'un irréversible processus de globalisation. Mais là où il y a problème, c'est que ce nouveau système d'enseignement impose un certain nombre de commodités matérielles que les universités publiques du Burkina sont pour l'instant incapables de fournir. Il s'agit notamment de mesures d'accompagnement en termes d'infrastructures, de ressources humaines, matérielles et financières, etc. Le système LMD suppose aussi un renforcement de l'encadrement pédagogique, une accessibilité à internet, une disponibilité de bibliothèques assez fournies, etc.

Au regard de ces conditionnalités, le système LMD se présente donc comme un luxe pour nos universités nationales, au regard du tâtonnement permanent qui caractérise le quotidien de ces temples du savoir. Déjà, sous l'ancien système, et cela, depuis la fin des années 90, l'université de Ouagadougou a toujours vécu au rythme de manifestations d'étudiants réclamant de meilleures conditions d'études. Aujourd'hui, la situation s'est empirée avec l'avènement des gros effectifs dans certaines facultés (plus de 3000 étudiants par salle). L'on sait aussi que les bibliothèques, lorsqu'elles existent, sont équipées de documents vétustes, sérieusement dépassés même pour les étudiants en archéologie.

La précarité dans laquelle vivent les étudiants (insuffisance des allocations sociales) ne leur permet pas non plus, au plan individuel, de combler les lacunes des universités.

Sur ce point donc, il y a de quoi donner raison aux étudiants: l'université de Ouagadougou n'était pas prête pour accueillir le système LMD. Les étudiants pionniers du système en font déjà les frais depuis quelques années. L'Association nationale des étudiants du Burkina



(ANEB) prend habituellement l'exemple de la promotion 2009-2010 des étudiants en géologie qui ont dû passer six années à la recherche de leur diplôme de licence qui, normalement, s'obtient en 3 années! Et cela, par la faute des chevauchements des années universitaires, imposés par un système d'enseignement qu'ils n'ont pas demandé. Rien que cet exemple convainc quiconque sur les difficultés du LMD. Car s'il faut passer six ans pour avoir une licence, comment pourra-t-on gérer les flux d'étudiants qui, chaque année, arrivent par milliers à l'université de Ouagadougou? D'où l'urgence de repenser le système, question de permettre sa mise en œuvre dans les conditions qui ne briment pas les étudiants. Faute de quoi, le système LMD qui est censé améliorer les performances des universités publiques risque fort de les faire exploser sous l'effet des difficultés de fonctionnement.

1. Les Origines européennes du LMD

C'est le processus de Bologne qui constitue le fondement même du système LMD. Le processus de Bologne a la vertu d'inciter à repenser les modes d'enseignement et d'apprentissage en fonction des demandes sociales auxquelles il veut apporter des éléments de réponse. (Source : Les universités africaines francophones face au LMD, Page 267).

Autour des années 85-90, la mise en œuvre du LMD est apparue comme une nécessité pour les universités francophones d'Afrique. Au vue de celles anglophones qui étaient déjà dans ce système, les différentes missions organisées dans plusieurs pays d'Europe et d'Afrique ont démontré le retard que l'enseignement supérieur francophone connaissait.

Mais ce fut au début des années 2000 que la France entra dans le LMD. Du même coup, l'enseignement supérieur d'Afrique francophone, toujours en lien avec le système français se vit obligé d'y entrer. En effet, refuser le système LMD, c'est s'isoler du processus de mondialisation. Pour le sociologue André Nyamba de l'Université de Ouagadougou, l'ancien système d'enseignement supérieur devait être remis en cause parce que l'écart entre les entrées à l'université et les sorties avec possibilités de travail est trop grand.

2. La mise en œuvre du système LMD au Burkina Faso

Il est prouvé que l'enseignement actuel du Burkina n'est pas en rapport avec le contexte africain. L'enseignement sous le LMD devrait donc prendre appui sur l'environnement social et chaque pays définira ses priorités en fonction de son contexte. Dans le cas du Burkina Faso, cette mise en œuvre s'avère assez difficile. D'autant plus que la date d'entrée en vigueur du LMD est prévue pour 2012.

Il y a deux régimes d'étude, le régime normal pour les jeunes bacheliers et le régime salarié pour les travailleurs. Le LMD prévoit que le travail de l'apprenant soit évalué en crédit (la charge de travail qui incombe à l'apprenant).



L'emploi du temps sera divisé en trois temps avec une charge de travail plus importante pour l'étudiant à travers notamment ses recherches personnelles. Il y a les unités d'enseignements fondamentaux et les unités d'enseignements transversaux qui sont obligatoires pour tous les étudiants d'un même parcours de formation. Dans le cas des unités d'enseignements optionnels, l'étudiant doit faire un choix en accord avec l'équipe de formation. Enfin, il y a les unités d'enseignements libres qui correspondent à des mises à niveau pour ceux dont les pré-acquis sont insuffisants.

La notion de crédits, elle, correspond à la charge de travail de l'étudiant à travers les travaux dirigés, les travaux pratiques, les stages et le travail personnel. Notons que 1 semestre correspond à 30 crédits soit 600 à 700 heures de travail par l'étudiant. Nous avons donc :

- pour la licence : 6 semestres dont 180 crédits
- pour le master : 4 semestres dont 120 crédits
- pour le doctorat : 6 semestres dont 180 crédits

Selon Justin Somé, l'enseignement est organisé non plus en années mais en semestre. Un semestre correspond à 15 semaines dont 12 semaines d'enseignement plus 3 semaines d'évaluation. La licence à bac+3 devient le premier diplôme délivré, ce qui impose un objectif de réussite pour la grande majorité des étudiants. Le diplôme à bac+4 disparaît et celui suivant la licence est le bac+5. Les diplômes seront obtenus par accumulation de crédits capitalisables c'est-à-dire validés définitivement.

Pour le REESAO (Réseau pour l'excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'ouest), le système LMD doit avoir une prise aussi sur l'environnement mondial. De ce fait, l'anglais et l'informatique deviennent obligatoires pour tout étudiant.

3 .Les difficultés dans la mise en œuvre du LMD au Burkina

L'enjeu du passage au LMD dans les os universités burkinabé était nécessaire parce qu'il s'était agit pour ces institutions de se maintenir dans les débats scientifiques, internationaux mais aussi de pouvoir s'inscrire dans les systèmes d'échanges de professeurs et d'étudiants. Avec le LMD, il y a une vue d'ensemble de l'enseignement et donc l'étudiant devient le propre contrôleur de sa formation. Aussi, il y a l'allègement des enseignements, le développement de la professionnalisation des formations. L'étudiant ne s'enferme plus dans une discipline ou département et peut même changer d'orientation. Notons que le LMD est utilisé par de nombreuses universités pour faire affluer les étudiants vers elles même si en réalité, ce système n'est pas toujours appliqué en leur sein. Selon feu André Nyamba, « l'université publique est la base la plus sérieuse et c'est de là que tout va démarrer. En attendant, l'imposition du système s'avère inévitable. Il faudrait donc que les universités mettent tout en œuvre pour l'appliquer à l'avenir. Il avait annoncé à l'occasion, que dans les cinq années à venir, le gouvernement s'engage à s'attaquer aux problèmes les plus urgents par des actions concrètes et des moyens à la hauteur de son ambition, naturellement en adéquation avec les ressources de l'Etat ».



Dans ce sens, il a insisté que tout sera mis en œuvre pour créer, entre autres, toutes les conditions indispensables à l'application du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Malgré ces difficultés qui entravent la bonne marche du système, certains y voient toujours la nécessité de la mise en œuvre. Ces derniers y voient dans cette réforme, l'occasion pour les universités burkinabè de se maintenir dans les débats scientifiques, internationaux mais aussi de pouvoir s'inscrire dans les systèmes d'échanges de professeurs et d'étudiants. « Ce n'est pas parce qu'on rencontre des difficultés qu'il ne faut pas y aller », avait fait savoir le directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2010, Salaka Sanou.

Il a mentionné que toute réforme comporte nécessairement des réticences de la part des acteurs. Toutefois, pour lui, la réussite de la réforme dépend forcément d'un changement de mentalités de la part des acteurs, notamment, des étudiants, des enseignants, du personnel d'appui des universités. « La première solution, c'est le mental », a-t-il répété.

A l'entendre, c'est soit on y est, soit c'est la disparition. Mais c'est en cela qu'il faut comprendre le système LMD, selon Sanou. Pour ce faire, il faut la poursuite des activités d'information et de sensibilisation des acteurs de la réforme, pour une mise en œuvre effective du LMD. Un atelier d'évaluation de la mise en œuvre de la réforme fut donc prévu en fin janvier 2015.

D'autres opinions beaucoup plus nuancées ont été émises par des responsables d'institution universitaires comme le montrent les lignes suivantes :

« Le Burkina n'a pas le choix, il doit appliquer le LMD », avait déclaré le président de l'Université de Ouagadougou, Karifa Bayo. « Nous, en tant que système universitaire africain, nous entretenons des liens de coopération et d'échanges universitaires avec le monde à travers les enseignants, les étudiants, des recherches à travers des laboratoires », a avoué le directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche, avant de poursuivre : « à la limite, nous n'avons pas d'autres choix que de nous en rimer avec le système universitaire mondial. Si nous voulons rester dans le système universitaire mondial, c'est une obligation pour nous ».

Pour Bayo, « refuser le système LMD revient à s'isoler du processus de mondialisation ». Pour sa part, le coordonnateur du LMD, Serges Bayala, a indiqué que ce système présente de nombreux avantages. Contrairement à l'ancien modèle, le LMD n'a que trois grades. Et de son avis, « c'est un système flexible qui facilite aussi la mobilité d'une filière à une autre ». Il met l'accent sur la pédagogie de l'enseignant qui doit participer à la construction de la compétence, et sur la responsabilisation de l'étudiant en l'amenant vers la spécialisation dans la pratique professionnelle.

Un point de vue que ne partagent pas les étudiants, qui demandent tout simplement le retour à l'ancien système. Dans ce sens, Laya Sawadogo, ancien ministre des enseignements secondaire et supérieur, dans une interview accordée à *Eveil Education*, a souligné que les difficultés de l'Université de Ouagadougou résultent de la mise en marche « automatique » de la réforme sans réunir au préalable « les éléments fondamentaux qui conditionnent le succès ». D'où les énormes difficultés qui rendent difficile sa mise œuvre effective. Il est en effet



ressorti de l'atelier de recadrage et d'harmonisation de la mise en œuvre du système LMD dans les universités et les institutions d'enseignement supérieur publiques du Burkina Faso, tenu les 15, 16 et 17 avril 2013 à Bobo-Dioulasso, que les principales difficultés sont: l'insuffisance et l'inadaptation des infrastructures, le manque d'enseignants en nombre, la forte dépendance des enseignants vis-à-vis de l'extérieur, la gestion difficile des évaluations et des notes. Toute chose qui entraîne des chevauchements de semestres. Il y a aussi le scepticisme et la crainte du corps professoral au regard des réalités, des exigences et du volume de travail à sa charge, à la stigmatisation par les étudiants de l'application du système LMD comme relevant du mimétisme de l'Occident, à leurs exigences de mesures d'accompagnement.

Conclusion

Il ya eu au départ, tout un imbroglio autour de la mise en œuvre du système Licence-master-doctorat (LMD). L au Burkina Faso, une réforme qui était pourtant un impératif, aussi bien pour les universités que pour les étudiants qui avaient intérêt à rentrer dans le moule international des programmes universitaires. Les universités privées ont eu cas même une certaine longueur d'avance dans la mise en application du système LMD. Le problème se pose surtout dans les universités publiques qui sont à la traîne, en raison d'énormes difficultés qui se situaient à plusieurs niveaux de fonctionnement.

L'Union économique et monétaire ouest- africaine (UEMOA) et le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) ont instruit les pays membres d'appliquer le système Licence- Master-Doctorat (LMD) dans les universités et instituts supérieurs avant 2012. Ainsi, conformément à ces directives, le Burkina Faso s'est lancé dans cette aventure en adoptant officiellement un décret d'application y relatif en 2007.

L'Université de Ouagadougou 1 Pr. Ky ZERBO a été la première à appliquer la réforme en 2009-2010, en application de la Directive N°03/2007/CM/UEMOA portant adoption du système LMD dans les universités et établissements d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA, avec comme cobaye, l'unité de formation et de recherche/Sciences et technologies.

Bibliographie

1. Banque mondiale, 2009, RESEN 2008, *Le système éducatif Béninois. Analyse sectorielle pour une politique éducative plus équilibrée et plus efficace*, Série « Le développement humain en Afrique », Document de travail de la Banque mondiale, n° 165.
2. Belmond (M.), 2002, « Globalization Viewed from the Periphery: The Dynamics of Teacher Identity in the Republic of Benin », *Comparative Education Review*, vol. 46, n° 1, p. 37-65.



2. Charlier (J.-E.), Croché, (S.) & Ndoye (A.-K.) (dir.), 2009, *Les universités africaines francophones face au LMD. Les effets du processus de Bologne sur l'enseignement supérieur au-delà des frontières de l'Europe*, Academia-Bruylant Louvain-la-Neuve, coll. Thélème 1.
3. Eyebiyi (P.-E.), 2009, « Mondialisation, savoirs et marché : le privé est-il vraiment à la rescousse du public au Bénin ? », Communication au Colloque du Réseau Acteurs Emergents (RAE) sur « Les Mondes Universitaires face aux logiques du marché : circulation des savoirs et pratiques des acteurs », Université Hassan II-Mohammedia, EHTP, Casablanca, Maroc, juin.
4. Eyebiyi (P.-E.), 2011, « Mondialisation, savoirs et marché de l'enseignement supérieur. Le privé vient-il vraiment à la rescousse du public au Bénin? », in M. Leclerc Olive, G. Scarfo' Ghellab & A.-C. Wagner (dir.), *Les mondes universitaires face au marché : circulation des savoirs et pratique des acteurs*, Paris, Karthala.
5. Eyebiyi (P.-E.), « L'alignement de l'enseignement supérieur ouest-africain », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, Hors-série n° 3 | 2011, 43-59.
6. Faure (S.) & Millet (M.), 2005, « Enquête exploratoire sur le travail des enseignants-chercheurs. Vers un bouleversement de la "table des valeurs académiques" ? », Rapport d'enquête, ronéoté, 136p.
7. Gervais (P.), 2008, *Université et entreprise : l'histoire d'un malentendu à propos du « modèle américain » de financement de la recherche*, Paru dans <Laviedesidées.fr> le 22 octobre.
8. Hugon (P.), 1994, « La crise des systèmes éducatifs dans un contexte d'ajustement », *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4^e trim., pp. 260-277.
9. Lange (M.-F.), 2001, « Dynamiques scolaires contemporaines au Sud », in M.-F. Lange (dir.), « Des écoles pour le Sud. Stratégies sociales, politiques étatiques et interventions du Nord », *Autrepart*, n° 7, pp. 5-12.
DOI : [10.3917/autr.017.0005](https://doi.org/10.3917/autr.017.0005)
10. Lange (M.-F.), 2003, « École et mondialisation : Vers un nouvel ordre scolaire? », *Cahiers d'études africaines*, n° 69-170, pp. 43-166.
11. Maingari (D.), 2005, *Formation et professionnalisation des enseignants au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
12. Marcyan (Y.), 2007, « La construction des diplômes professionnalisés à l'Université : L'exemple de l'Université Nancy2 », *Recherche et Formation*, n° 54, pp. 29-45.
13. Marone (S.), 2001, « Enseignement supérieur : le boom du privé », *Le Soleil*, Samedi 1^{er} décembre, Dakar, Sénégal.
14. Mazella (S.) (dir.), 2007, « L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale, une comparaison internationale (Maghreb, Afrique, Canada et France) », *Revue ALFA*, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, Paris, Servedit/Maisonneuve & Larose.



15. Mazella (S.) (dir.), 2009, *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala.
16. MESRS, 2008, *Rapport de l'étude relative à la proposition des orientations pour la construction et le développement de nouveaux centres universitaires au Bénin : analyse des données*, Cabinet TRIUMPHUS, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Bénin), août.
17. Moodie (G.), 2008, *From Vocational to Higher Education: An International Perspective*, Londres, Open University Press.
18. Niane (B.), 1992, « Le transnational, signe d'excellence. Le processus de disqualification de l'État sénégalais dans la formation des cadres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 95, pp. 13-25.
19. Niane (B.), 2003, « Décentralisation et diversification des systèmes: impliquer et responsabiliser pour une "citoyenneté scolaire" », Communication à la Biennale de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, ADEA 2003, Grand-Baie, Maurice, 3-6 décembre.
20. Niasse (B.), 2008, « L'enseignement supérieur à l'heure de la mondialisation. État des lieux, stratégies et qualité dans les établissements privés d'enseignement supérieur au Sénégal », Mémoire de Master en Formation et Éducation/Gestion, Pilotage et évaluation des systèmes éducatifs, FASTEF/UCAD, Dakar.
21. Olive (M.), Scarfo' Ghellab (G.) & Wagner (A.-C.) (dir.), *Les mondes universitaires face au marché : circulation des savoirs et pratique des acteurs*, Paris, Karthala.
22. Quashie (M.), 2006, « Pour une nouvelle identité de l'université en Afrique », *Revue du Cames*, vol. 7, n° 2, pp. 167-178.
23. Rayou (P.) & Van Zanten (A.), 2004, *Enquête sur les nouveaux enseignants. Changeront-ils l'école?*, Paris, Bayard.
24. Tamba (M.), 2005, « L'enseignement supérieur privé au Sénégal », in « Actes du colloque de Ouagadougou », pp. UAC, 2008, « Concevoir des offres de formation dans le système LMD. Document de synthèse pour la restitution dans les entités universitaires », Livret réalisé avec le soutien financier de l'ambassade de France au Bénin.
25. UEMOA, 2004, « Étude sur l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA, Phase 1 : synthèse et options d'appui. Pour une nouvelle vision de l'enseignement supérieur: Intégration, Pertinence et Qualité », Rapport final, novembre.